



Voiture de mon ex compagnon et assurée par moi

Par **sabrina29**, le **18/08/2013 à 18:51**

Bonjour,
Mon ex compagnon conserve la voiture qui est à son nom mais assurée à mon nom !
Il paye les cotisations.
Il l'a conduit exclusivement.
Je suis conducteur principal et lui en second.
La voiture est sous sa garde.
En cas de sinistre, est-ce que ma responsabilité peut être engagée ?
Si il est noté comme conducteur principal, est-ce que je risque quelque chose ?
Merci pour votre aide

Par **Lag0**, le **19/08/2013 à 07:38**

Bonjour,
Si votre compagnon a un accident responsable, c'est donc votre assurance qui sera marqué d'un éventuel malus. Ce malus, ainsi que les éventuels sinistres seront pris en compte le jour où vous voudrez prendre une autre assurance.